

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Approbation
de l'avenant à
la convention
Fit Days MGEN
2020**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 04 juin 2020

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 33
▪ représentés : 0
▪ absents : 0

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evénements Georges Frêche, Place du Folraill à Mende, sous les présidences respectives de Monsieur Laurent SUAU, Maire, et de Madame Marie PAOLI, en qualité de doyenne de l'assemblée, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etalent présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elisabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Catherine THUIN, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
27 Mai 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

10 JUIN 2020

Monsieur Alain COMBES expose :

Par délibération du 07 novembre 2019, l'association TIGRE a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 4 200 € dans le cadre de l'organisation de l'évènement « FitDays Mgen 2020 » le 18 juin 2020.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Au vu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 et du confinement général ayant amené à l'annulation de l'édition 2020 du FitDays Mgen de Mende,

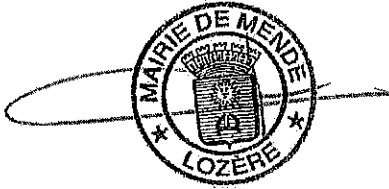
Il est proposé :

➤ **D'APPROUVER** l'avenant ci-joint à la convention passée entre l'association TIGRE et la Ville de Mende, définissant les modalités de report de l'étape au 17 juin 2021,

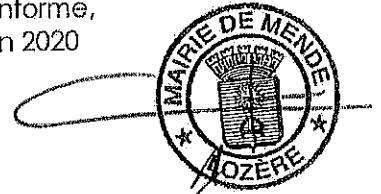
➤ **D'AUTORISER** sa signature par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les propositions du rapporteur.

Publié le **10 JUIN 2020**
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 5 juin 2020
Le Maire
Laurent SUAU



**AVENANT
CONVENTION FIT DAYS MGEN 2020**

Entre les soussignés,

La ville DE MENDE, représentée par Monsieur Laurent SUAOU, Maire

d'une part,

Et

l'ASSOCIATION TIGRE, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est sis Clos Déroches 38210 Tullins, représentée par Monsieur Jean-Philippe VIALAT, agissant en qualité de Président, dûment habilitée aux fins des présentes

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LES PARTIES LE 13 DECEMBRE 2019

Au vu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19 et du confinement général ayant amené à l'annulation de l'édition 2020 du FitDays mgen de Mende, cet avenant à la Convention signée le 13 décembre 2019 définit les modalités de report de l'étape 2020 au 17 juin 2021.

MODALITES DE REPORT

Ce report entraîne le surcoût suivant, soit la prise en charge par la Ville de Mende de l'impression de 100 affiches A3. Le visuel sera transmis en décembre 2020 pour que la ville puisse imprimer.

Les dispositions de la convention citée ci-dessus en référence sont reprises dans leur intégralité.

Le premier versement d'un montant de 50% de la subvention de 4200€ accordée par la Ville au titre de l'édition 2020 sera versé au plus tard le 30 juin 2020.

Le solde de la subvention sera versé après l'organisation de l'étape du 17 juin 2021, selon les modalités prévues dans la convention signée le 13 décembre 2019.

Fait à Tullins, le 6 mai 2020

Pour Tigre

Pour la Ville de Mende